



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccins

Question écrite n° 46804

Texte de la question

Mme Patricia Adam appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la pénurie de vaccins actuellement constatée dans les pharmacies finistériennes, qui subissent les inconvénients d'un approvisionnement très insuffisant et irrégulier, notamment en vaccin antipneumococcique. Outre le fait que cela pose un problème de santé publique, cette situation peut avoir des conséquences sociales très négatives. En effet, ces vaccins sont indispensables pour l'admission des nourrissons et des jeunes enfants dans une structure de garde collective. Or, des parents, et notamment des mères célibataires en situation de précarité, craignent de ne pouvoir reprendre leur activité professionnelle dans les délais prévus car leurs enfants n'ont pas été acceptés dans ces structures de garde faute de vaccination possible. Aussi, elle lui demande quelle mesure compte prendre le Gouvernement pour assurer aux pharmacies un approvisionnement suffisant et régulier en vaccins.

Texte de la réponse

La préoccupation exprimée par l'honorable parlementaire quant à l'actuelle pénurie des vaccins, notamment antipneumococciques, et les mesures envisagées pour pallier à ce problème, appelle les précisions suivantes. Le laboratoire Wyeth, titulaire d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) pour la spécialité PREVENAR, vaccin antipneumococcique, a connu des difficultés d'approvisionnement et de rupture de stock consécutives à un arrêt des chaînes de remplissage de leur usine de fabrication américaine en novembre 2003. En février 2004, le laboratoire Wyeth a informé l'Agence européenne des médicaments (Ema) que leur spécialité ne serait plus disponible avant l'été 2004. Compte tenu de l'importance majeure en termes de santé publique que représente cette vaccination, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), en liaison avec l'Ema et le laboratoire Wyeth, a pris des mesures temporaires d'utilisation afin de minimiser l'impact sur les vaccinations. À ce titre, un courrier du laboratoire Wyeth, validé par l'Afssaps, a été adressé aux professionnels de santé en avril 2004 précisant que le schéma vaccinal des enfants devait être modifié dans l'attente du retour à un approvisionnement normal de PREVENAR. Ainsi, afin de minimiser l'impact sur les vaccinations et ne pas pénaliser l'admission des nourrissons et des jeunes enfants dans les structures de garde collective, il a été préconisé que les enfants présentant une pathologie les exposant à un risque d'infections invasives à pneumocoque (asplénie fonctionnelle ou splénectomie, drépanocytose, homozygote, infection par le VIH, déficit immunitaire ou pathologie chronique) continuent à être vaccinés suivant le schéma vaccinal complet en fonction de l'âge (en particulier pour les moins de sept mois : primo-vaccination en trois doses et rappel dans la deuxième année de vie). En ce qui concerne les enfants de moins de sept mois non exposés aux pathologies précitées, il a été conseillé de procéder à une vaccination avec deux doses au lieu de trois. La troisième dose ainsi que la dose de rappel devant être administrées ultérieurement dès que l'approvisionnement de PREVENAR serait redevenu normal. Par ailleurs, les professionnels de santé ont été invités durant cette période à établir une liste des enfants qui n'avaient pas reçu la troisième dose ou la dose de rappel afin de faciliter non seulement leur administration ultérieure, mais également le suivi des enfants en cas de survenue éventuelle d'infections invasives. Toutefois, la spécialité PREVENAR est à nouveau disponible depuis le mois d'août 2004.

À ce titre, une nouvelle information à destination des professionnels de santé, les informant de la disponibilité de cette spécialité et établissant un nouveau plan de vaccination pour les enfants qui n'avaient pas reçu toutes les doses préconisées en temps normal leur a été présentée.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46804

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7258

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5678